

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n°2715 du 22 novembre 2021 portant création d'autorisations de programme pour le budget principal ;

VU la délibération n° 2839 du 11 avril 2022 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU la délibération n° 3049 du 12 décembre 2022 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU la délibération n° 3212 du 19 juin 2023 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU la délibération n° 3360 du 18 décembre 2023 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU la délibération n° 3534 du 17 juin 2024 portant modification des AP/CP du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,
CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-I, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,
CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,
CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même,
CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier la répartition des crédits de paiements des autorisations de programme, telles que ci-annexées,
- d'inscrire au budget les crédits de paiement prévisionnels tels que ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

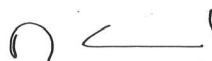
Transmission au Représentant de l'État N° 3837
Publication le 17/06/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/06/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21972-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				Antérieur 2022-2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Montant global sur la période			59 956 612 €	12 590 390 €	8 959 603 €	9 575 000 €	9 664 166 €	7 907 997 €	11 259 456 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			12 578 239 €	1 114 169 €	1 022 410 €	2 970 500 €	3 633 500 €	958 500 €	2 879 160 €
01AP010121	0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	250 000 €	118 601 €	28 500 €	28 500 €	28 500 €	28 500 €	17 399 €
01AP010221	0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l’emploi	7 994 038 €	691 374 €	705 352 €	2 617 000 €	3 280 000 €	280 000 €	420 312 €
01AP010321	0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	3 508 634 €	219 232 €	247 000 €	275 000 €	275 000 €	600 000 €	1 892 402 €
01AP010421	0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	825 567 €	84 962 €	41 558 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	549 047 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			16 292 245 €	3 444 949 €	2 517 362 €	1 942 000 €	840 000 €	2 652 433 €	4 895 502 €
01AP020521	0121020501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	10 311 622 €	636 218 €	1 317 902 €	1 112 000 €	350 000 €	2 000 000 €	4 895 502 €
01AP020621	0121020601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	2 377 849 €	1 219 532 €	619 460 €	250 000 €	70 000 €	218 857 €	
01AP020721	0121020701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	3 602 774 €	1 589 198 €	580 000 €	580 000 €	420 000 €	433 576 €	
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			10 849 732 €	4 827 081 €	1 457 716 €	2 120 000 €	1 875 000 €	569 935 €	0 €
01AP030821	0121030801	III-8.Renforcer l’accueil du jeune enfant	3 696 372 €	166 222 €	55 150 €	1 850 000 €	1 625 000 €		
01AP030921	0121030901	III-9.Poursuivre l’implication aux côtés des acteurs de l’enfance et la jeunesse	0 €						

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Autorisation de Programme	Numéro de l'opération	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'opération	Répartition des crédits de paiement (CP)					
				Antérieur 2022-2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
01AP031021	0121031001	III-10.Accompagner la parentalité	0 €						
01AP031121	0121031101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	0 €						
01AP031221	0121031201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	4 244 369 €	2 720 620 €	433 813 €	270 000 €	250 000 €	569 935 €	
01AP031321	0121031301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	2 908 992 €	1 940 239 €	968 753 €				
IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE			9 502 918 €	1 074 918 €	2 196 876 €	517 500 €	991 769 €	1 825 372 €	2 896 483 €
01AP041421	0121041401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	1 559 972 €	34 334 €	210 000 €	90 000 €	310 000 €	610 000 €	305 638 €
01AP041521	0121041501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	602 096 €	274 197 €	132 259 €	85 000 €	43 769 €	66 872 €	
01AP041621	0121041601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	7 340 850 €	766 388 €	1 854 617 €	342 500 €	638 000 €	1 148 500 €	2 590 845 €
V-RESEAUX ET PARTENARIATS			3 947 618 €	530 964 €	751 000 €	1 055 000 €	678 897 €	931 757 €	0 €
01AP051721	012105701	V-17.Réseaux et partenariats	3 947 618 €	530 964 €	751 000 €	1 055 000 €	678 897 €	931 757 €	
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES			6 785 859 €	1 598 309 €	1 014 239 €	970 000 €	1 645 000 €	970 000 €	588 311 €
01AP061821	0121061801	VI-18.Moyens communautaires	6 785 859 €	1 598 309 €	1 014 239 €	970 000 €	1 645 000 €	970 000 €	588 311 €